

nom qu'il n'a pas deviné. Il ne voudrait pas manquer aux égards dus au public en l'insultant par des personnalités grossières.

Advient une dissertation grammaticale, ensuite l'expression de son étonnement que l'élection d'une ville qui contient à peine 400 électeurs, occupe presque huit numéros qui en renferment que ce qu'il appelle encore des personnalités grossières contre l'heureux Candidat; puis que les querelles d'élection ne se portent pas devant un tribunal, ou qu'elles se terminent en champ clos à coups de poing ou de coups de pistolet, ou devant un tribunal, qui a droit d'en connaître, enfin l'avis de garder le silence au cas qu'elle y soit portée.

Il dit qu'il va donner son opinion sur la feuille périodique en question. Alors il l'attribue à quelques jeunes gens sortis de l'école qui ont parcouru DELOLME et croient être savans, puis il parle de la constitution, de la différence de la théorie d'avec la pratique, de ses rouages qui s'engrènent et de l'agent renfermé dans le barillet, de cet agent caché, de ses ressorts qui le sont de même du grand secret du moteur qui aussi est caché, et notre homme se trouve tout d'un coup à votre service. C'est là son opinion sur l'Argus.

Tout cela peut être d'un Chevalier sans peur et sans reproches. Pour nous autres bourgeois qui croyons que la raison suffit, et qu'un combat à coups de poing, au pistolet, ou même à l'arme blanche ne ferait rien à l'affaire, nous aurions voulu trouver plus de logique dans l'écrit, d'un homme qui, si l'on peut s'en rapporter à son tour dogmatique, devrait avoir approfondi la science de la constitution et du gouvernement, vu à découvert tous les ressorts qui la font mouvoir, et dont le mécanisme a échappé, selon lui, à la faible vue des jeunes gens des Trois-Rivières.

Un écrit de cette nature n'exige ni réfutation ni commentaire. On se bornera à observer qu'on a sans doute abusé de la bonne foi de l'auteur. On n'aura probablement pas joint aux cinq feuilles qui lui ont été adressées, il ne sait lui-même pourquoi, un sixième numéro où il aurait trouvé des faits qui auraient bien autrement excité son indignation, et qui auraient de suite justifié à ses yeux ceux qu'il accuse sans ménagement et condamne de même sans avoir entendu les deux parties. C'est un tour malin qu'on lui a joué. Quant aux trois autres numéros qui, avec les cinq, qu'il sont l'objet de ses remarques font huit en tout, il a cru sur parole.

Peut-on supposer en effet qu'un homme guidé par des sentimens de justice, après avoir vu ceux des traits que l'on a esquissés dans l'Argus du tableau de l'élection des Trois-Rivières, aurait porté indistinctement sentence de condamnation contre les hommes qui se trouvoient sur la défensive, quand bien même ils aggroient écouté leurs ressentimens? La philosophie de notre Chevalier lui-même n'aurait pas tenu contre ce traitement. Tout ce que l'on peut dire pour rendre raison de cette sortie contre l'Argus, c'est qu'il n'a sans doute aucune connaissance de la provocation, et qu'il n'a pu se former aucune idée de sa violence. D'ailleurs ce profond Jurisconsulte constitutionnel ne peut ignorer que la conduite, ou les actions d'hommes publics, qui se sont placés en présence de leurs concitoyens, sont les justes objets de l'examen et de la discussion, de la censure ou de l'éloge suivant leurs titres à l'une ou à l'autre. Ils deviennent justiciables de l'opinion publique. Et cette Jurisdiction ne détruit pas celle d'un tribunal qui a des attributions d'une autre espèce.

Outre les sentimens qui percent dans cette production, ce qui nous a engagés à mettre ces remarques au jour, c'est le ton miellé de quelques uns des bons bourgeois des Trois-Rivières, parmi lesquels il en est qui paroissent avoir de fortes raisons pour recommander l'oubli du passé, et un silence qui accommode tous jours ceux qui sont capables d'outrager les règles de la bienséance ou de violer celles du devoir. Il est des hommes qui pour n'être pas susceptibles d'un honnête repentir, peuvent l'être

au moins de honte. Je ne parle pas de ceux qui peuvent être de bonne foi dans l'erreur. Ils ont dû se plaindre d'avoir été trompés. Ce n'est pas eux qui ont à rougir des manœuvres par lesquelles on a pu réussir à les égarer. Ce sont ceux qui les ont fait jouer. Mais que penser de celui qui n'éprouveroit qu'un sentiment d'indulgence, qui en témoigneroit un d'indigne complaisance pour ceux qui prodiguent l'injure, ajoutent l'insulte à l'outrage, et qui exhalerait l'indignation contre ceux qui en la repoussant n'ont pas le chapeau à la main et ne demandent pas humblement pardon de la liberté grande. La pétulance d'un jeune homme en ce cas s'eroit beaucoup mieux que la morgue apatiqué d'un homme enfoncé depuis longues années dans des abstractions philosophiques.

Cette étrange conduite rappelle assez naturellement quelques circonstances remarquables de l'histoire du pays. Messrs Bedard, Blanchet, Tachereau et Le François avaient été jettés dans les prisons. On avait été arracher M. Bernier de son lit au milieu de la nuit à la veille d'une élection, où il se présentait, et quoique malade, on avait trainé de suite à Québec où il s'attendait à partager le sort de ceux qu'on vient de nommer. On se souvient sans doute aux Trois-Rivières, de ce qui s'y passa et du traitement que l'on fit éprouver à Mr. Gagnon; dans Montréal, Messrs Laforce et Corbeil étaient déjà dans les voutes humides dont le premier n'a sorti que pour aller dans un hopital, le second pour aller rendre le dernier soupir au sein de sa famille. Trudeau, Labelle, Papineau, &c, avaient été emprisonnés pour des raisons toutes aussi puissantes. On publiait en même temps des libelles atroces contre les citoyens les plus respectables. On ne parlait que de trahison et de révolte; on l'imputait aux hommes qui étaient les plus intéressés à la conservation de l'ordre public; quand ils n'y auraient pas été attachés par devoir, ou par des principes connus. On ne parlait que de gibets pour faire immédiatement justice de ces crimes imaginaires. Il fallait avoir recours au pouvoir martial. Sa terreur était l'ordre du jour. La calomnie triomphait. Les élections se faisaient au bruit des chaînes.

Pendant que la province subissait cette épreuve déchirante, une proclamation lugubre vint rembrunir les couleurs de ce sombre tableau. Le souvenir n'en est pas effacé. . . . Il se trouva des hommes qui avaient pu voir avec indifférence, même avec une joie cruelle ou insensée, trainer dans les prisons des époux, des pères de familles, des citoyens vertueux, des sujets fidèles. . . . Et s'attendrissaient à la lecture de la proclamation qui devenait une insulte ajoutée à la persécution de ceux dont on étouffait les plaintes.

Telle est la logique sentimentale de certains personnages à grands caractères.

POUR L'ARGUS.
Mr. Le Rédacteur,

Dans le 9me N°. de l'Argus, j'ai lu une communication signée "Un Ami de Mr. Ogden et de mes Concitoyens." Je suis fâché d'être obligé de réfuter au avancé qui s'y trouve. Rapportant un passage de mon Adresse aux Electeurs, lors de la clôture du Poll, cet ami de Mr. Ogden, me fait dire sous le nom de Candidat Frustré (il ne pouvait pas choisir une épithète plus convenable) "Je suis convaincu que le choix des Electeurs est tombé sur un homme plus capable et qui mérite plus leur confiance que moi." Sans attribuer aucune mauvaise intention à ce Mr. envers moi, je le

prie de se ressouvenir ou plutôt de faire rappeler à ceux qui peuvent l'en avoir informé, (car si je ne me trompe pas, l'auteur de cet écrit, n'était pas à la clôture du Poll, mais bien où l'appellait son devoir officiel.) Que ce que j'ai dit alors, était conçu en ces termes:—"Je me trouve allégé du fardeau dont mon courage m'avait porté à me charger; je m'en demets avec plaisir en faveur de Monsr. Ogden qui sans doute est plus capable de remplir cette place que moi." Pas plus Monsieur, j'étais bien loin de penser que Mr. Ogden méritait plus la confiance des Electeurs que moi, et ce sans orgueil: si je l'eusse pensé, je n'aurais jamais essayé de l'opposer. Je crois qu'on peut aisément fonder son jugement sur ce sujet, en mettant dans la balance de la justice, les reproches que Mr. Ogden jugea à propos de me faire dans toute la chaleur de son fameux discours, et ceux que j'eus alors occasion de lui adresser en réponse, et de soumettre modérément au public.

Peut être va-t-on aussi me reprocher d'avoir donné ma main, à la clôture du Poll, et rebattre en cette occasion, un sujet que je croyais épuisé. Mais ce n'est pas ma faute; je ne suis pas l'agresseur, et mon silence ne tendrait à rien moins, qu'à me rendre convaincu d'une inconsistance impardonnable dans mes démarches comme candidat à cette Election.

Je suis, Monsieur, &c.
LE CANDIDAT FRUSTRE.

Le lecteur voudra bien faire du mot FRUSTRE, l'application dont les circonstances garantissent la justesse. FRUSTRE signifie entre autres choses, priver quelqu'un de ses droits, le priver de ce que lui est dû. Ainsi CANDIDAT FRUSTRE rend assez bien (l'Ami de Mr. Ogden, ne s'en doutait pas sans doute) l'idée que s'en doivent former ceux qui ont refusé leur appui à l'autre, candidat que l'on a raison assurément d'appeler "l'heureux Candidat." Ceci est une petite leçon dont profiteront peut-être nombre de gens qui font usage de mots dont ils apprennent par la suite, à leurs dépens, le vrai sens.

Note de l'Editeur.
Marié en cette Ville.

Lundi dernier, à 4 heures A. M., Mr. A. Wozler, de Québec, a épousé Demoiselle LAURE BEZEAU, de cette ville.

Changement de Domicile.

Le Soussigné informe ses amis et le public de cette ville et des environs, qu'il a transporté sa demeure, à la maison nouvellement réparée qui joint celle de Mr. le Grand Vicaire Noisieux. Il saisit cette occasion pour offrir ses sincères remerciemens à ses amis et au public, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, depuis son établissement dans cette ville. Il se flatte que son assiduité et son attention pour ses malades, lui mériteront la continuation d'une partie de la faveur publique.

LOUIS TALBOT,
Médecin et Chirurgien.
Trois-Rivières, 10 Oct. 1826.

A VIS.

Le Soussigné ayant été dûment élu Curateur à l'absence de Monsr. Léandre Lemaitre Augé, ci-devant marchand de cette ville, prie tous ceux qui doivent au dit absent, de lui payer immédiatement le montant de leurs comptes, faute de quoi ils seront remis entre les mains d'un avocat pour en poursuivre le recouvrement; et ceux à qui il peut être dû sont priés de vouloir bien lui adresser leurs comptes à son domicile en cette ville, ou au bureau des Messrs. LANGEVIN & Co. à Québec.

PIERRE DESFOSSÉS, Curateur.
Trois-Rivières, 16 Sept. 1826.

ADVERTISEMENT.

The subscriber having been duly elected Curator in the absence of Mr. Léandre Lemaitre Augé, heretofore merchant of this town, requests all those who are indebted to the said absentee to pay immediately the amount of their respective accounts, in default of which they will be placed in the hands of an Attorney for recovery; and those to whom the said absentee may be indebted are requested to send in their accounts at his residence, or the Office of Messrs. LANGEVIN & Co. at Québec.
PIERRE DESFOSSÉS, Curator.
Three Rivers, 16th Sept. 1826.